

Charte commune de politique linguistique et critères d'accréditation du personnel

Préambule

NEOLAiA est une alliance universitaire européenne composée de neuf établissements d'enseignement supérieur répartis dans toute l'Europe. Il s'agit de l'université de Bielefeld (Allemagne), de l'université de Jaén (Espagne), de l'université de Nicosie (Chypre), de l'université d'Örebro (Suède), de l'université d'Ostrava (République tchèque), de l'université de Salerne (Italie), de l'université Stefan cel Mare Suceava (Roumanie), de l'université de Tours (France) et de l'université des sciences appliquées de Šiauliai (Lituanie). Nous considérons que notre rôle dans les villes de petite et moyenne taille est de transformer en profondeur le système européen d'enseignement supérieur et la société, en apportant une innovation durable pour la prospérité sociale et économique non seulement de nos régions, mais aussi de l'UE dans son ensemble et au-delà.

NEOLAiA ayant pour idéal de promouvoir le plurilinguisme, la présente charte linguistique est une déclaration de valeurs et de principes en matière d'éducation linguistique, destinée à servir de base à des politiques linguistiques harmonisées dans l'ensemble de nos institutions et alignées sur *le livre blanc sur la politique linguistique de NEOLAiA* et la *charte NEOLAiA de Diversité et Inclusion*.

Nous souhaitons établir une charte linguistique ouverte, qui propose des recommandations pouvant être mises en œuvre, définit des lignes d'action tenant compte de la diversité des contextes de notre Alliance et promeut une politique linguistique proactive fondée sur la recherche scientifique internationale dans le domaine de la linguistique appliquée.

Nous considérons que la reconnaissance et la mise en œuvre du plurilinguisme sont essentielles pour notre Alliance, ainsi que pour l'Europe. Afin d'atteindre cet objectif, notre politique linguistique reconnaît de manière réaliste les tensions et les relations de pouvoir associées à l'anglicisation dans les contextes universitaires et de recherche, et propose, en utilisant les réseaux et les programmes déjà en place pour l'utilisation de l'anglais dans l'enseignement supérieur, de faciliter l'extension des programmes à d'autres langues européennes. À cette fin, elle énonce cinq principes fondamentaux et fournit une *conceptualisation théorique* et une *mise en œuvre pratique* de chacun d'entre eux, avant de présenter une série de *recommandations claires pour leur application* au sein de notre consortium.

Principe 1

Développer une politique linguistique inclusive qui englobe et valorise les compétences linguistiques diverses des acteurs universitaires

Conceptualisation théorique : dans le cadre de la charte sur la politique linguistique de l'alliance NEOLAIa, ce principe souligne la valeur essentielle que différentes langues peuvent offrir à la communauté éducative. Nos établissements d'enseignement supérieur (EES) s'engagent à reconnaître et à valoriser l'ensemble des répertoires linguistiques et culturels des individus comme des ressources inestimables pour donner du sens à des contextes et des situations divers. Cet engagement est guidé par les principes d'inclusion, d'élargissement des perspectives et de prévention de la discrimination et de l'insécurité linguistique, en valorisant les contributions uniques que le bagage linguistique et culturel de chaque individu apporte à notre communauté.

Mise en œuvre pratique : lorsqu'il s'agit de l'enseignement des langues, il est utile de prendre en compte non seulement les langues utilisées pour l'enseignement, mais aussi la riche palette d'expériences linguistiques que les étudiants apportent avec eux, qu'il s'agisse de langues maternelles, régionales, migrantes, frontalières ou héritées. Conformément *au livre blanc sur la politique linguistique de la NEOLAIa* et à la *charte NEOLAIa de Diversité et Inclusion*, les recommandations visant à promouvoir les progrès dans ce domaine sont les suivantes :

1. Encourager les parties prenantes à considérer la diversité linguistique comme un atout pour l'innovation académique et le dialogue interculturel.
2. Accepter le fait que cette diversité ouvre la voie à des pratiques pédagogiques innovantes, comme le souligne le Conseil de l'Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR).
3. Considérer que des approches telles que la médiation, le changement de code et l'intercompréhension peuvent améliorer un environnement d'apprentissage inclusif et favoriser une meilleure compréhension entre les étudiants.
4. Reconnaître la diversité des besoins de toutes les parties prenantes et s'efforcer de lever les obstacles qui peuvent limiter la pleine participation de toutes les personnes concernées.

Recommandations pour l'application : Afin de faciliter la mise en œuvre de cette charte au sein de NEOLAIa, les actions suivantes doivent être entreprises par chaque membre ainsi que par l'Alliance dans son ensemble :

1. Créer des environnements accessibles à toutes les parties prenantes : travailler sur les politiques institutionnelles afin de réduire les obstacles, par exemple en traduisant les ressources essentielles et en promouvant des campagnes de sensibilisation qui mettent l'accent sur la diversité linguistique comme aspect fondamental de l'identité de l'université.
2. Intégrer la diversité linguistique dans les programmes d'études : proposer des ateliers et des ressources pour aider les enseignants à créer des stratégies pédagogiques

utilisant des techniques telles que la médiation et le changement de code afin d'améliorer la compréhension dans les environnements multilingues.

Principe 2

Promouvoir le plurilinguisme et la sensibilisation culturelle pour un développement inclusif des connaissances

Conceptualisation théorique : ce principe souligne l'engagement collectif des universités partenaires à promouvoir le plurilinguisme et la sensibilisation culturelle comme éléments fondamentaux pour favoriser le développement inclusif des connaissances. En embrassant la diversité linguistique et culturelle, l'Alliance cherche à créer des environnements universitaires équitables et innovants qui transcendent les barrières linguistiques et favorisent la compréhension interculturelle entre toutes les parties prenantes : le personnel enseignant, les étudiants et le personnel administratif.

Mise en œuvre pratique : Reconnaisant le rôle central de l'anglais comme langue d'enseignement dans la promotion de l'internationalisation et de la mobilité universitaire, les établissements de l'alliance NEOLAiA doivent considérer l'anglais non pas comme une force concurrente, mais comme une base solide sur laquelle construire de solides compétences plurilingues et interculturelles, enrichissant ainsi l'expérience éducative de toutes les parties prenantes concernées. Ainsi, l'anglais comme langue d'enseignement doit être considéré comme un tremplin pour le développement de compétences plurilingues et interculturelles, alignant ainsi les objectifs d'internationalisation sur les principes d'inclusion et de diversité.

1. Élargir l'offre de cours multilingues.

- Augmenter le nombre de cours, de programmes et de diplômes proposés en plusieurs langues, en commençant par l'anglais et en intégrant progressivement d'autres langues en plus des langues locales et régionales.
- Proposer des formations linguistiques sur mesure aux étudiants et au personnel internationaux afin de faciliter leur intégration tant sur le plan académique que social.

2. Renforcer le développement linguistique.

- Améliorer les programmes de formation des enseignants, en commençant par les méthodologies en anglais, afin de garantir un enseignement de haute qualité tout en encourageant l'utilisation de stratégies multilingues pendant l'enseignement.
- Encourager les initiatives de formation collaborative qui combinent l'expertise dans une matière avec des compétences linguistiques avancées, en incitant les enseignants à intégrer d'autres langues que l'anglais dans leurs approches pédagogiques.

3. Préserver la diversité linguistique et culturelle.

- Reconnaître les langues locales et régionales comme des outils précieux pour contextualiser et approfondir les connaissances académiques.
 - Promouvoir l'utilisation des langues locales dans le travail académique, en particulier dans les sciences humaines et sociales, tout en continuant à utiliser l'anglais pour toucher un public plus large.
4. Intégrer la compétence interculturelle dans les pratiques académiques et administratives.
- Organiser des événements dans les établissements de l'alliance NEOLAiA qui favorisent la sensibilisation et la compréhension culturelles, en encourageant des interactions significatives entre les parties prenantes issues de divers horizons linguistiques et culturels.
 - Faciliter la formation interculturelle du personnel universitaire et administratif afin de renforcer sa capacité à soutenir efficacement les étudiants et les programmes internationaux.
5. Encourager la recherche et la collaboration multilingues
- Encourager les initiatives de recherche qui embrassent la diversité linguistique, y compris les publications et les présentations en plusieurs langues.
 - Encourager les chercheurs à s'engager dans des activités de sensibilisation multilingues, en soulignant la valeur de la diversité des perspectives linguistiques dans la recherche universitaire.
 - Renforcer les programmes de révision linguistique (des textes universitaires, rapports finaux, contrats, brevets, demandes de projet, résultats de recherche et tout autre document lié à l'enseignement, à la recherche ou au transfert de connaissances) et encourager la publication en anglais et dans d'autres langues étrangères afin de stimuler la production et la diffusion internationales de la recherche.

Recommandations pour la mise en œuvre : Afin d'intégrer ce principe au sein de NEOLAiA, les mesures suivantes seront prises :

1. Dès le lancement de l'Alliance, il sera essentiel d'élaborer une feuille de route stratégique visant à augmenter progressivement le nombre de cours et de programmes d'études multilingues, en commençant par et en intégrant progressivement d'autres langues.
2. L'organisation d'événements interculturels, d'ateliers et de séminaires au sein des institutions de l'Alliance favorisera un dialogue constructif et améliorera la compréhension entre les étudiants, le personnel et les membres du corps enseignant.

Principe 3

Développer des programmes d'enseignement en anglais afin de promouvoir la mobilité interne et d'attirer des étudiants non européens

Conceptualisation théorique : Reconnaître et promouvoir le répertoire plurilingue et pluriculturel de l'Europe est aussi important que de comprendre que, contrairement à d'autres régions du monde, sur notre continent, nous ne parlons pas la même langue. Tout au long de l'histoire, *des langues véhiculaires* ont été utilisées par des peuples qui, bien que parlant des langues vernaculaires différentes, cherchaient à se comprendre mutuellement : le grec koinè était utilisé comme langue commerciale en Méditerranée pendant la période hellénistique, le latin était utilisé par les Romains et jusqu'au Moyen Âge, le français était utilisé comme langue de la diplomatie et des relations internationales du XVIIe au XIXe siècle, et l'anglais est utilisé aujourd'hui pour la communication internationale. Ainsi, l'utilisation d'une langue commune ne doit pas être considérée comme contraire à la richesse de nos langues, mais plutôt comme une compétence supplémentaire pour les Européens qui souhaitent communiquer entre eux et avec le reste du monde.

Bien que des langues telles que l'espagnol et le chinois gagnent en popularité, l'anglais reste la *lingua franca* du monde. Si nous devons faire preuve de prudence quant à l'utilisation exclusive de l'anglais dans l'enseignement, la recherche, l'édition et le réseautage dans l'enseignement supérieur, le développement de programmes en anglais sera essentiel pour la mobilité et l'internationalisation au sein de l'Europe et pour attirer des étudiants extérieurs à notre continent.

Mise en œuvre pratique : conformément au *livre blanc de NEOLAIA sur la politique linguistique*, pour le développement des programmes en anglais, les membres de l'Alliance devraient :

1. Renforcer les compétences méthodologiques de leurs enseignants enseignant en anglais (en facilitant la formation, l'observation au poste de travail ou la conception de supports pédagogiques).
2. Faciliter l'amélioration des compétences linguistiques des enseignants en se concentrant sur les compétences académiques interactionnelles et les connaissances spécifiques à chaque discipline.
3. Promouvoir des niveaux plus élevés de compétences linguistiques parmi les étudiants et le personnel afin que les premiers se sentent plus confiants pour postuler à des programmes de mobilité et que les seconds soient en mesure d'aider les étudiants de tous les pays.
4. Offrir un soutien et des conseils aux facultés et aux enseignants qui souhaitent créer ou développer des diplômes ou des matières en anglais ou dans une autre langue étrangère.

Recommandations pour la mise en œuvre :

Afin d'intégrer ce principe au sein de NEOLAIA, les mesures suivantes doivent être prises :

1. Dissiper l'idée selon laquelle les cours en anglais constituent un obstacle à la compétence pluriculturelle et plurilingue. Ceux-ci doivent être considérés par les enseignants comme un moyen d'atteindre un public plus large grâce à l'excellence académique et comme un moyen de connecter les étudiants à des opportunités mondiales.

2. Fournir les ressources nécessaires pour développer à la fois les cours en anglais et les cours plurilingues.
3. Créer un cadre d'évaluation de la qualité pour mesurer le fonctionnement des cours en anglais et plurilingues, avec des indicateurs clairs permettant aux matières, cours ou diplômes qui les atteignent d'obtenir une reconnaissance officielle.
4. En raison de la diversité des membres de l'Alliance et de leur relation historique avec l'anglais comme langue d'enseignement, chaque université devrait réfléchir à l'équilibre entre les cours dispensés dans les langues locales, ceux dispensés en anglais et les programmes dispensés dans plus de deux langues. Les membres de l'alliance NEOLAIa qui disposent déjà de programmes plurilingues bien établis favorisant la mobilité et attirant des étudiants internationaux peuvent préférer se concentrer sur le développement de cours dans les langues locales, tandis que les établissements qui cherchent encore à toucher un public plus large peuvent préférer se concentrer sur le développement de cours en anglais.

Principe 4

Renforcer les expériences interculturelles et plurilingues de toutes les parties prenantes

Conceptualisation théorique : la langue est un outil qui permet de communiquer la culture, l'identité et les idées. Les langues sont intrinsèquement et extrinsèquement diverses et variées. Elles ne sont pas statiques et leur usage, leur lexique et leurs significations évoluent avec les utilisateurs et le contexte. Il est fondamental de reconnaître ces idées pour parvenir à l'inclusion et à l'équité dans l'éducation dans le cadre du socle européen des droits sociaux (Commission européenne 2017), et cela est également essentiel pour encourager la sensibilisation interculturelle, la tolérance et l'empathie. Dans cette optique, les universités NEOLAIa s'engagent à améliorer les expériences interculturelles et plurilingues au sein de leur environnement universitaire, ainsi qu'au sein de l'Alliance, afin de favoriser les relations et de servir de pont entre les différentes cultures universitaires et nationales.

Mise en œuvre pratique : Conformément au *Livre blanc sur la politique linguistique* et à la *charte NEOLAIa Diversité et Inclusion*, les domaines suivants sont recommandés à chaque cohorte pour la réalisation de ce principe :

1. **Augmenter les possibilités pour le personnel enseignant et les étudiants de participer à des cours ou à des programmes d'études bi/plurilingues.**
L'ancrage de l'internationalisation dans les programmes d'études est essentiel

pour que cette idée ait une chance d'aboutir. Cela signifie que nous devons également développer des méthodes de formation multilingues et interculturelles et élargir l'offre de cours en anglais et dans d'autres langues (à tous les niveaux : licence, master et doctorat) qui permettent également de mettre l'accent sur la diversité, la tolérance, l'ouverture et l'inclusion.

2. **Approfondir et élargir les partenariats et les échanges institutionnels.** Accroître les possibilités de mobilité du personnel (académique et administratif) et des étudiants, tant sous forme physique que virtuelle, notamment les séjours d'enseignement à l'étranger, les formations linguistiques à l'étranger, les programmes intensifs mixtes (BIP) et les cours sur mesure destinés aux étudiants afin d'améliorer leurs compétences linguistiques et culturelles.

Recommandations pour la mise en œuvre : Afin de mettre en œuvre la présente charte au sein de NEOLAIA, il est recommandé à chaque membre et à l'Alliance dans son ensemble de prendre les mesures suivantes :

1. À la fin du projet NEOLAIA, le nombre de matières/filières/diplômes complets enseignés en anglais et/ou dans une autre langue étrangère aura augmenté et l'éventail des cours dispensés dans différentes langues sera diversifié. Cela nécessite également le soutien et l'accompagnement des facultés qui souhaitent mettre en place ou développer des diplômes en anglais ou dans une autre langue étrangère.
2. Tout au long du projet, le nombre de programmes de mobilité proposant des formations à l'étranger sera augmenté et diversifié afin d'offrir des cours en anglais ainsi que dans d'autres langues, et une formation méthodologique pour les enseignants dispensant des cours dans une langue étrangère.
3. Pendant et après le projet, des cours d'immersion linguistique seront proposés aux étudiants, leur offrant la possibilité de suivre des cours de langue à l'étranger. Ces mêmes programmes seront également créés et promus pour le personnel administratif.
4. Ce projet renforcera également les programmes de révision linguistique et encouragera la publication et la présentation de recherches en anglais et dans d'autres langues étrangères.
5. Le financement est un élément essentiel à la réussite de tous ces programmes. Il est donc essentiel de mettre en place, d'ici la fin du projet, des moyens de faciliter le financement pour toutes les parties prenantes.
 - Pour le personnel enseignant et administratif : financement de cours de recyclage linguistique et méthodologique, ainsi que soutien financier pour l'achat de matériel et de ressources dans la langue étrangère. Un autre point important est d'accorder, dans la mesure du possible, une augmentation de salaire aux enseignants impliqués dans l'enseignement bi/plurilingue.

- Pour les étudiants - Donner la priorité aux étudiants inscrits dans des cursus bilingues ou plurilingues pour l'accès à la mobilité Erasmus+ pour les études et les stages pratiques, ainsi qu'à d'autres programmes de mobilité internationale. Les établissements devraient également offrir un soutien pour développer l'enseignement des langues étrangères en regroupant des étudiants issus de différents programmes d'études dans des groupes économiquement efficaces afin qu'ils suivent des cours dans des langues autres que l'anglais.
- 6. Un soutien sera également apporté aux étudiants qui s'engagent dans des cursus bilingues/plurilingues, sous la forme de cours d'initiation et de pratiques de soutien linguistique.
- 7. Les universités faciliteront la mise en place d'un programme organisé par les étudiants pour des tandems linguistiques entre étudiants étrangers et locaux avec des activités d'échange linguistique et culturel, et encourageront la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle et de la Journée européenne des langues.
- 8. La promotion des contacts interculturels sera également renforcée grâce à l'exploitation des activités de mobilité internationale déjà existantes, telles que les semaines du personnel dans le cadre du programme Erasmus+.

Principe 5

Mettre en place un système commun, harmonisé et explicite d'accréditation du personnel dans toutes les institutions de l'alliance NEOLAiA

Conceptualisation théorique : Conformément au *Livre blanc sur la politique linguistique*, NEOLAiA se porte explicitement garant d'une évaluation comparative cohérente des compétences linguistiques, de critères d'accréditation méthodologiques communs et de cadres d'évaluation de la qualité harmonisés afin de fournir une impulsion unifiée et descendante aux questions d'accréditation dans l'ensemble de nos établissements et d'accroître ainsi les compétences plurilingues/interculturelles et la préparation adéquate du **corps enseignant, des étudiants et du personnel administratif.**

Mise en œuvre pratique : en accord avec le *Livre blanc sur la politique linguistique de la NEOLAiA* et la *charte NEOLAiA Diversité et Inclusion*, les recommandations suivantes sont formulées afin de progresser dans ce domaine :

1. Étalonage des compétences linguistiques : établir des exigences linguistiques de base communes pour que **les enseignants** puissent dispenser des cours dans une langue étrangère (idéalement, un niveau C1) ; recommander un niveau minimum de compétences linguistiques pour que **les étudiants** puissent accéder à un diplôme de licence, de master ou de doctorat et/ou l'obtenir (idéalement, respectivement B1, B2 et C1) ; et envisager la possibilité d'inclure une exigence linguistique obligatoire (B2 ou C1, selon le service fourni) pour accéder à **des postes administratifs** ou y être promu.

2. Systèmes d'accréditation des niveaux de base : veiller à ce que ce niveau linguistique de base soit correctement accrédité pour les trois cohortes par des institutions officielles communément reconnues (par exemple, Cambridge, Trinity, ACLES, APTIS), en réduisant les autres mécanismes mis en place jusqu'à présent pour accréditer le niveau linguistique (à l'exception du fait d'être un locuteur « natif » de la langue).

3. Augmentation et diversification de l'offre linguistique :

- Diversifier l'éventail des cours dispensés dans des langues autres que l'anglais via les centres de langues modernes associés à chaque université NEOLAiA (là où ils existent), en favorisant le multilinguisme et le plurilinguisme. Garantir un accès équitable à ces cours pour les trois cohortes, conformément aux valeurs et aux domaines d'action définis dans la *charte NEOLAiA Diversité et Inclusion*.

- Augmenter le nombre de matières/filières/diplômes complets (à tous les niveaux : licence, master et doctorat) enseignés dans une langue étrangère et élargir progressivement le nombre de langues dans lesquelles ces matières/filières/diplômes sont proposés au-delà de l'anglais.

- Augmenter le pourcentage de crédits consacrés à la maîtrise des langues dans les programmes d'études officiels. Mettre en place, dans la mesure du possible, des cours, des matières ou des semestres obligatoires en anglais et/ou dans d'autres langues étrangères dans le cadre des diplômes officiels.

4. Préserver les langues nationales : préserver, promouvoir et renforcer les langues nationales, en trouvant un équilibre avec la promotion des programmes d'études en anglais et dans d'autres langues étrangères.

5. Établir des critères d'accréditation méthodologique communs : élaborer un certificat d'accréditation commun pour l'ensemble des établissements NEOLAiA, qui englobe non seulement la linguistique générale, mais aussi la langue académique, ainsi que les aspects théoriques, méthodologiques, sensibles à la diversité et d'évaluation que les enseignants doivent maîtriser afin de pouvoir enseigner des matières dans une langue étrangère. L'adaptation des supports pédagogiques à la diversité et la promotion du dialogue interculturel joueront un rôle prépondérant dans deux de ses modules, conformément à la *charte NEOLAiA Diversité et Inclusion*.

6. Élaborer un cadre multilingue d'assurance qualité : créer un système d'assurance qualité afin de garantir le bon fonctionnement des matières/filières/diplômes bilingues en validant une série d'indicateurs qui détermineront leur mise en œuvre adéquate, guideront les enseignants inexpérimentés dans le développement initial de leurs matières et permettront l'obtention d'un label de qualité en cas de réalisation complète de ces critères.

Recommandations pour l'application : Afin de mettre en œuvre cette charte au sein de NEOLAIa, les mesures suivantes seront prises par chaque membre et par l'Alliance dans son ensemble :

1. À la fin du projet NEOLAIa, chaque membre de l'alliance aura mis en place une **politique linguistique officielle** basée sur le livre blanc NEOLAIa et la présente charte, adaptée de manière flexible à chaque réalité contextuelle.
2. À mi-parcours du projet NEOLAIa, les membres de l'Alliance, par l'intermédiaire de leurs vice-rectorats chargés de l'internationalisation, auront discuté de **mécanismes officiels communs pour l'accréditation linguistique**.
3. Après la phase pilote initiale du certificat d'accréditation commun, ses **modules continueront d'être proposés** (par exemple dans le cadre des BIP annuels, en favorisant leur cumulabilité) et chaque université membre de NEOLAIa dressera un inventaire des membres ayant suivi chaque module afin de **progresser vers leur achèvement obligatoire** pour pouvoir enseigner dans une langue étrangère au sein de NEOLAIa.
4. Chaque année, l'Alliance s'engagera à **proposer un nouveau cours de langue en ligne** en s'appuyant sur les différents centres de langues NEOLAIa.
5. Un **groupe de travail** sera créé au sein de l'Alliance afin de commencer à élaborer un cadre d'assurance qualité de l'enseignement multilingue dont les bases seront mises en place d'ici la fin du projet.

Conclusion

La Charte NEOLAIa sur la politique linguistique et les critères d'accréditation du personnel présente un cadre complet et avant-gardiste pour favoriser le plurilinguisme et la compréhension interculturelle dans le milieu universitaire. En préconisant des politiques

inclusives qui reconnaissent la diversité des répertoires linguistiques, en promouvant des approches plurilingues efficaces dans l'enseignement et la recherche, en reconnaissant la valeur de l'anglais comme langue d'enseignement, en mettant l'accent sur la dimension interculturelle de la langue et en établissant des critères d'accréditation du personnel, la Charte vise à redéfinir la politique linguistique dans l'enseignement supérieur. Elle souligne l'importance de dépasser les préjugés monolingues, de faire en sorte que la diversité linguistique soit un atout plutôt qu'un défi, et d'adopter la langue comme un outil d'échange culturel, de justice sociale et de citoyenneté mondiale. À travers ces principes, la Charte vise à créer un environnement universitaire plus inclusif et plus équitable, conforme aux objectifs et aux valeurs de l'Union européenne et du Portail des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe.